

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD282

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Blairy, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon,
Mme Alexandra Masson, M. Meurin, Mme Mathilde Paris, M. Taché de la Pagerie et M. Villedieu

ARTICLE 1ER A

I. – À l'alinéa 11, substituer à la référence :

« même 3° »

la référence :

« 2° ».

II. – Après le mot :

« régionaux »,

supprimer la fin du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à entrer en cohérence avec les amendements précédents et à donner le pouvoir unique aux maires avec concertation des EPCI pour définir les zones d'implantation d'infrastructures de productions d'énergies renouvelables.

Amendement rédactionnel.